



BILAN PLPDMA 2025

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme



INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité ou établissement public de coopération intercommunale en charge de la compétence de gestion des déchets. Son contenu, ainsi que les modalités d'élaboration et de concertation, sont définis à l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes permettant de les atteindre. Il est établi pour une durée de six ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il constitue ainsi un véritable outil de pilotage de la stratégie de prévention.

Les collectivités ont toutefois la possibilité de se regrouper afin de confier l'élaboration du programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

C'est le cas du Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD), qui s'est vu confier, en 2019, par délibération des EPCI membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de l'ensemble du territoire.

L'année 2025 marquant la fin du déploiement du PLPDMA, l'année 2026 sera consacrée à plusieurs actions transitoires d'évaluation des six années de mise en œuvre, en vue de l'élaboration d'un nouveau PLPDMA.

OBJECTIFS 2025

- ◇ Promouvoir le compostage individuel et collectif, en impliquant l'ensemble des EPCI ;
- ◇ Former et accompagner les acteurs de l'évènementiel et les associations sportives à la réduction des déchets ;
- ◇ Promouvoir, informer et rendre accessible l'accompagnement à l'éco-exemplarité des collectivités, des entreprises, des administrations publiques et des associations ;
- ◇ Repérer les axes d'amélioration et mettre en place des mesures clés pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ◇ Poursuivre l'expérimentation Oui Pub et promouvoir le réemploi ;
- ◇ Soutenir et valoriser les initiatives vertueuses et leurs acteurs ;
- ◇ Réaliser une évaluation des résultats du PLPDMA 2020-2025 et réfléchir au nouveau PLPDMA 2027-2032 ;
- ◇ Continuer la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des évènements et grandes rencontres sur l'ensemble du territoire.

OBLIGATIONS

STRATÉGIQUES EN FIN DE PLPDMA

En fin de programme, le PLPDMA est soumis aux dispositions prévues à l'article R.541-41-28 du Code de l'environnement.

Tous les 6 ans, une évaluation est réalisée par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Cette évaluation, formalisée sous la forme d'un rapport, est transmise par le président de la CCES à l'organe délibérant, en l'occurrence le Comité syndical. Celui-ci se prononce ensuite sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du programme.

À la suite de cette décision, la procédure de révision suit le même parcours que celui de l'élaboration :

- La préparation concertée ;
- L'élaboration concertée ;
- La consultation du public et l'adoption ;
- La mise en œuvre et la concertation.

ENJEUX

DE LA CONSTITUTION DE LA CCES

La mise en place de la CCES doit permettre de :

- Assurer la coordination des parties prenantes ;
- Intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;
- Fournir des avis et des propositions de décision au Comité syndical, organe exécutif responsable du PLPDMA.

Il s'agit ainsi de combiner et d'articuler :

- La gouvernance du PLPDMA et son fonctionnement en mode projet, en associant l'ensemble des acteurs impliqués ;
- La gouvernance propre du SYTRAD, à travers ses différentes instances : Bureau syndical, élu(e)s du projet de territoire, comité technique, etc.



SOMMAIRE

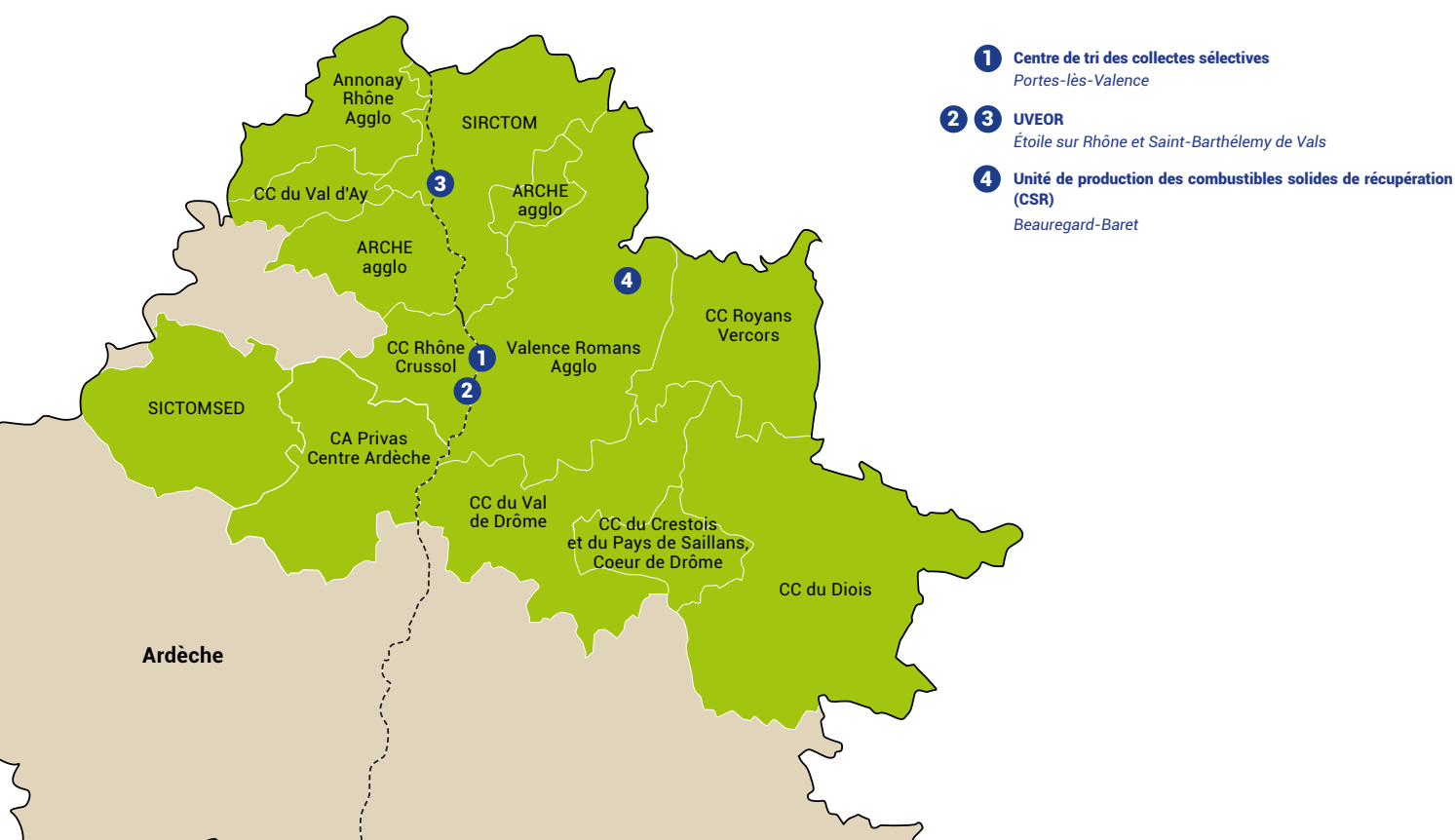
- Présentation du territoire Page 4
- Prévention des déchets Page 8
- Axes et actions menées Page 11
- Perspectives 2026 et conclusion Page 34

LE SYTRAD

Le SYTRAD, Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers Ardèche-Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Créé en 1992, il regroupe, en 2025, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et du centre Drôme-Ardèche, soit 361 communes et 545 833 habitants.

Le SYTRAD couvre ainsi 71 % de la population drômoise et 53 % de la population ardéchoise.



COMPÉTENCES

ET MISSIONS

Le SYTRAD assure une mission de service public :

le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.



La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD.

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, Escape Game, animation de stand de sensibilisation, ateliers de conception, aide à l'éco-exemplarité, journées portes-ouvertes, visites de ses installations... Ces actions de sensibilisation expliquent notamment l'importance du geste de tri mais également des gestes de réduction. En participant à la réduction de nos déchets, nous contribuons à préserver les ressources utilisées pour la fabrication des objets, dont certaines ne sont pas renouvelables.

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets optimale. En étroite concertation avec ses EPCI membres, le SYTRAD mène une communication durable afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision du déchet.

C'est dans ce cadre que près de 6500 habitants ont été sensibilisés en 2025.



1. La Communauté de Communes Val d'AY

La Communauté de Communes du Val d'AY regroupe 8 communes (Lalouvesc, Préaux, Saint Alban d'AY, Saint Jeure d'AY, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'AY, Saint Symphorien de Mahun, Satillieu). Située dans le nord de l'Ardèche, de part et d'autre de la rivière du même nom, de la Drôme à la Haute-Loire, ce territoire fait transition entre la vallée du Rhône et la montagne vivaroise, s'étalant de 275 à 1325m d'altitude. Elle avoisine les 6 659 habitants avec de fortes disparités d'une commune à l'autre : 110 habitants à St-Pierre-sur-Doux et 1 550h à Satillieu. Ce sont surtout les communes proches d'Annonay ou de la Vallée du Rhône qui voient depuis quelques années leur population augmenter. La superficie du Val d'AY étant de 146 km², sa densité moyenne est de 40 habitants au km².

2. Le SICTOMSED

Le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 48 communes qui sont réparties sur 4 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération – cela représente 14 709 habitants. Le SICTOMSED gère : la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères + tri sélectif) et des Déchets Industriels, la déchèterie, le Centre de transfert, les transports et le traitement des déchets.

3. La Communauté de Communes Royans-Vercors

La Communauté de communes du Royans-Vercors est une Communauté de Communes située dans le département de la Drôme.

Cette intercommunalité regroupant 18 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. La Communauté de Communes représente une population de 11 339 habitants répartie sur une superficie de 476,7 km² soit une densité de 23,78 habitants par km².

Le territoire communautaire est situé au nord-est du département de la Drôme, en limite du département de l'Isère et est composé d'un ensemble de communes rurales du piémont et des hauts-plateaux de la partie occidentale du massif du Vercors. Il est bordé à l'ouest par la plaine de Valence et au sud par la vallée de la Drôme, au nord par le Royans-Isère et la vallée de l'Isère, à l'Est par la partie orientale du massif du Vercors.

4. La Communauté de Communes du Diois

Situé aux sources de la Drôme, entre Vercors et Provence, le Diois regroupe une population de 15 678 habitants, sur un territoire de 1 224.5 km², qu'animent 50 communes rurales. De 240 à 2456 m d'altitude, il bénéficie d'une grande diversité tant biologique que climatique, mêlant les ambiances préalpines et provençales.

Organisé autour de vallées en « arêtes de poissons », c'est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies, enfin, à l'Ouest par l'ouverture de la vallée de la Drôme sur Valence et l'axe rhodanien.

5. La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

Située au centre du département drômois, la CCCPS se situe entre 30 minutes et 1 heure de Valence et des grands axes de communication. Elle est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne. L'ensemble des communes représente près de 17 466 habitants pour une superficie de 234.2 km².

6. La Communauté de Communes Val de Drôme

La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée est située dans le département de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est située entre le Parc naturel régional du Vercors au nord-est, Valence au nord-ouest et Montélimar au sud-ouest. La Communauté de Communes représente une population de 31 033 habitants répartie sur une superficie de 588.5 km² soit une densité de 52,73 habitants par km².

7. La Communauté de Communes Rhône-Crussol

La Communauté de communes Rhône Crussol compte 13 communes (Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Touloud) et 34 874 habitants. Elle est d'une superficie de 200 km².

La CC Rhône Crussol est située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte les communautés d'agglomération Valence Romans Agglo (département de la Drôme) à l'est et Privas Centre Ardèche au sud (sur la frontière communale entre Saint-Georges-les-Bains et Beauchastel), ainsi que les communautés de communes du Pays de Vernoux au sud-ouest, du Pays de Lamastre à l'ouest et Hermitage-Tournonais au nord.

LES EPCI

8. Arche Agglo

ARCHE Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017, qui regroupe 29 communes rassemblées autour de projets communs. Il se situe au cœur de la vallée du Rhône, au sud de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Il comprend 35 402 habitants répartis sur 29 communes. Le territoire est organisé autour de 4 villes centrales : Saint-Donat-sur-L'herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Saint-Félicien.

9. Annonay Rhône Agglo

Annonay Rhône Agglo est une Communauté d'Agglomération située dans le département de l'Ardèche. Cette intercommunalité regroupe 29 communes et est en fonction depuis le 1 janvier 2017. La communauté d'Agglomération représente une population de 50 326 habitants répartie sur une superficie de 316,3 km soit une densité de 154,3 habitants par km².

10. La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

En région Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité de la vallée du Rhône et de la caverne ornée du Pont d'Arc (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO), entre influences méditerranéenne (aux portes du sud de la France) et continentale (au sud-est du Massif central), la Communauté d'Agglomération est un territoire du cœur de l'Ardèche.

Elle comprend 37 communes avec une population de 42 924 habitants pour une superficie 515,7 km².

11. SIRCTOM

Le SIRCTOM, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, a connu de nombreuses évolutions. Simple syndicat d'étude à ses débuts, il a aujourd'hui la charge de la collecte sur 46 communes du secteur nord Drôme/Ardèche pour une population de 71 673 habitants. Ces 46 communes se regroupent en deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de Drôme Ardèche. Le SIRCTOM se compose de cinq déchetteries et a la charge de collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) comme de déchets recyclables.

12. Valence Romans Agglo

Situé au cœur de la Drôme, au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire couvert par Valence Romans Agglo est fréquemment appelé la porte du Midi de la France. Sa position géographique avantageuse, au croisement de plusieurs axes européens majeurs, fait d'elle un territoire attractif et dynamique.

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo rassemble 54 communes et compte 224 841 habitants.



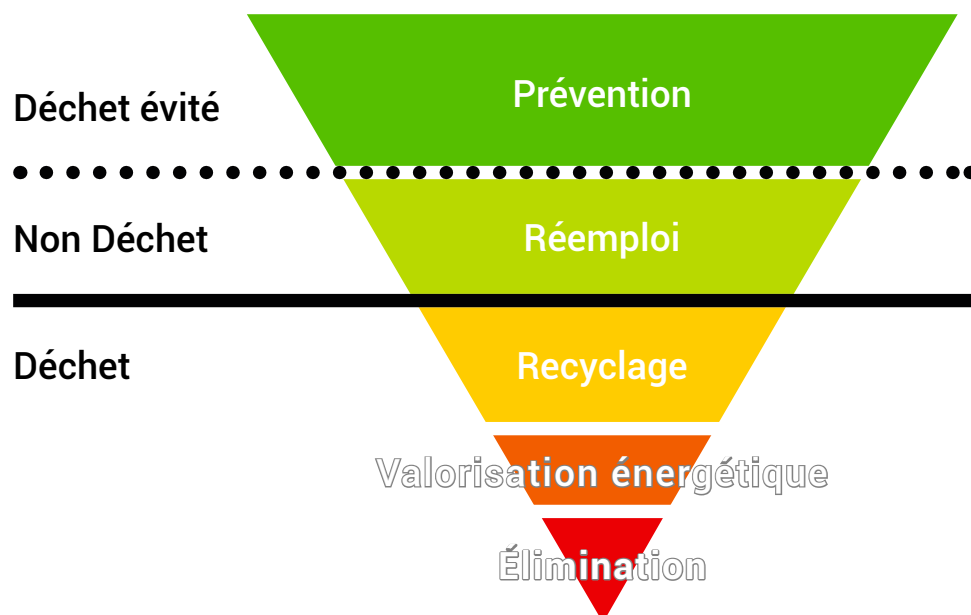
PRÉVENTION

ET TRI DES DÉCHETS

Si le deuxième (le tri) milite en faveur d'une meilleure orientation des déchets en vue d'un excellent captage pour favoriser leur recyclage effectif, le premier (la prévention) encourage à réorganiser sa consommation de manière à ne produire aucun déchet ou du moins à les réduire au minimum possible. Cette distinction claire et précise met en lumière la divergence des résultats poursuivis par ces deux dispositifs. Or, très souvent le tri est perçu comme un pan de la prévention et la prévention comme facteur d'une bonne mise en place du tri. Ce qui est indiscutable, c'est que les deux contribuent à la gestion optimale des déchets. La réparation, le réemploi, la réutilisation, la réduction du gaspillage alimentaire et la pratique du compostage sont quelques manifestations de la prévention des déchets. En somme, cela répond à la maxime « le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ».

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.



PRÉVENTION

ET TRI DES DÉCHETS

Réemployer

Consiste à récupérer ou à réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction.

Quelques exemples : la réparation d'appareils électroménagers, d'outils, de meubles ou de jouets, le rechapage des pneus ou les retouches de vêtements, les emballages en plastique solide comme boîtes de conservation...

Réutiliser

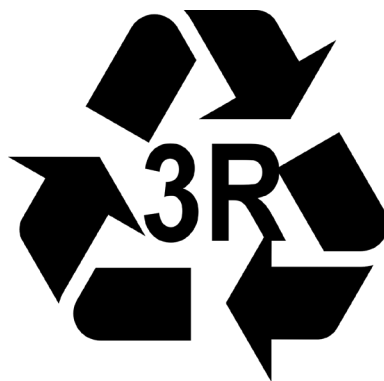
Consiste à utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi. Des nouveaux objets peuvent être confectionnés à partir de pièces récupérées : jouets, outils, artisanat, accessoires, matériel pour la construction, etc.

À partir de vieux tissus, il est possible de composer une couverture en patchwork ou de créer poupées et marionnettes.

Réparer

Permet de remettre en fonction un produit.

La différence entre le réemploi et la réutilisation est donc liée à l'usage prévu et au statut de l'objet concerné. La réutilisation concerne ainsi les déchets, alors que pour le réemploi, l'objet peut encore être en état de marche.



Les rencontres semestrielles de la CCES en 2025

À la différence des années précédentes, l'année 2025 a été marquée par l'organisation de deux rencontres semestrielles de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA.

La première rencontre s'est tenue le 11 mars 2025, de 14 h 00 à 16 h 30, dans la salle des mariages de la Mairie de Portes-lès-Valence. Elle a rassemblé 45 participants issus des différentes structures concernées.

Cette première rencontre visait principalement deux objectifs :

- La présentation officielle du bilan 2024 du PLPDMA 2020-2025 ;
- L'analyse collective du plan de communication 2026.

Elle a permis d'engager une réflexion opérationnelle sur les actions à poursuivre afin de maintenir la dynamique de réduction des déchets ménagers et assimilés.

La seconde rencontre s'est tenue le 11 novembre 2025, de 14 h à 16 h.

35 participants étaient présents lors de cette réunion consacrée principalement :

- Au bilan semestriel 2025 du PLPDMA ;
- À l'analyse de la mobilisation des acteurs via un réseau d'échanges interactifs ;
- Au rôle stratégique de la CCES dans la révision du futur PLPDMA.

Ces rencontres, réunissant les acteurs locaux du territoire, les services déchets des collectivités adhérentes et les élu(e)s, sous la présidence de Monsieur Gilbert MOULIN, premier vice-président du SYTRAD en charge du PLPDMA, ont permis de maintenir une mobilisation constante autour des actions de réduction des déchets.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES ENTREPRISES ET LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS MAINTENUES

- Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités.
- Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités.
- Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets.
- Action 4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets.
- Action 5 : Inciter les collectivités à s'engager dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers assimilés.
- Action 6 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins ».

ACTIONS MENÉES

AXE 1 (ACTION 3) : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION D'ÉCO-ÉVÈNEMENTS ET INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Au niveau du SYTRAD et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres, la gestion des déchets dits « hors foyer » constitue une priorité majeure et représente un levier déterminant pour atteindre les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Une part importante de ces déchets est générée lors d'événements publics et privés organisés sur le territoire.

Afin d'accompagner l'organisation d'événements plus éco-exemplaires, le SYTRAD et ses EPCI membres se sont fortement mobilisés.

Le SYTRAD déploie plusieurs actions structurantes. La première, historiquement mise en place, consiste en une présence physique sous forme de stands et/ou de déambulations lors d'événements majeurs organisés dans le nord et le centre de l'Ardèche et de la Drôme. Ces interventions sont très souvent réalisées en binôme avec l'EPCI concerné par l'événement.

Cette présence poursuit plusieurs objectifs :

- sensibiliser les participants (festivaliers, habitants, visiteurs, bénévoles, organisateurs, etc.) à la réduction des déchets et au tri ;
- accompagner et superviser la gestion des déchets sur site afin de favoriser les bonnes pratiques de tri.

En 2025, sur proposition des EPCI et à l'invitation des organisateurs, le SYTRAD, par l'intermédiaire de ses chargés d'animation, a participé à 14 événements sur les 16 initialement programmés, deux ayant été annulés en raison de conditions météorologiques défavorables. Les animateurs ont sensibilisé et accompagné 1 261 personnes tout au long de l'année.

Parmi les événements concernés figurent notamment : La Drômoise, les 50 ans du Lac de Champos, la Fête de la Voie Bleue, O Lac Festival, J'peux pas j'ai montgolfière, Valence en Gastronomie, la Fête de la Science ou encore le Festival Deux Nuits.

La seconde action consiste à accompagner les organisateurs en amont afin de rendre leurs événements plus éco-exemplaires. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition d'un kit de communication complet présentant les principaux leviers d'action :

- réalisation d'un diagnostic déchets ;
- mobilisation des bénévoles ;
- sensibilisation des prestataires ;
- communication responsable ;
- restauration durable ;
- gestion des biodéchets ;
- mise en place du tri ;
- accompagnement par le SYTRAD.

Ces actions sont détaillées dans le guide « Mon éco-événement » et formalisées par la signature d'une charte d'engagement disponible sur le site du SYTRAD.

Des visuels de sensibilisation à la réduction des déchets et au tri sont également proposés en téléchargement libre. Les organisateurs peuvent par ailleurs bénéficier d'une personnalisation de ces supports.

Enfin, pour aller plus loin dans l'accompagnement des acteurs du territoire, le SYTRAD, avec le soutien des EPCI membres, propose plusieurs sessions de formation autour du thème : « Comment organiser un événement éco-exemplaire ? ».

Pour garantir la qualité de cet accompagnement, deux prestataires spécialisés ont été mobilisés : Les Connexions et Football Écologie France.



ACTIONS MENÉES

AXE 1 (ACTION 5) : INCITER LES AGENTS ET LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS À S'ENGAGER DANS L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Depuis 2019, avec l'élaboration et l'approbation du PLPDMA 2020-2025, les élu(e)s des collectivités et leurs agents se sont résolument engagés à être exemplaires dans la gestion, le tri et la réduction des déchets. Cet engagement stratégique trouve son origine dans le projet de territoire élaboré et adopté en 2018, dénommé UNI'D. Ce projet présentait 36 actions concrètes relatives à la gestion éco-exemplaire des déchets par les collectivités territoriales.

Dans l'édition du quotidien public Maire.info du 16 février 2026, un article est consacré à la hausse du nombre d'agents dans la fonction publique territoriale. En effet, l'INSEE et la Direction générale des collectivités locales ont publié en 2024 une étude portant sur cette question. Cela atteste de la place importante qu'occupent les agents des collectivités au sein de la population. Pour cette raison, la sensibilisation des agents et des élu(e)s des collectivités apparaît comme un levier important pour atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers.

Dans cette logique de sensibilisation des agents, le SYTRAD a organisé, le 31 janvier 2025, un atelier sur la Fresque du climat à destination de ses agents. Il a par ailleurs proposé, en octobre 2025, un atelier Fresque des nouveaux récits à une partie de ses agents ainsi qu'à des représentants des EPCI.

Les EPCI ont emboîté le pas au SYTRAD en réalisant plusieurs actions de sensibilisation auprès de leurs agents et des élu(e)s. Ces actions vont des visites du centre de tri MéTRIpolis de Portes-lès-Valence aux ateliers zéro déchet et d'upcycling, en passant par des formations ciblées.

En 2025, le SYTRAD a conclu des conventions de partenariat avec les Départements de la Drôme et de l'Ardèche afin d'accompagner la sensibilisation de leurs agents et la mise en place d'une logistique adaptée au tri des déchets.

Au niveau des EPCI membres, plusieurs actions ont été réalisées :

- Arche Agglo : installation de composteurs sur les sites administratifs de Champos et Mauves ; suppression de la vaisselle et des nappes jetables lors des rencontres et réunions des agents et des élus ;
- Annonay Rhône Agglo : organisation d'une session d'escape game avec le personnel ; réalisation d'une campagne de sensibilisation à la réduction des déchets numériques par la réparation et les achats de seconde main ;
- Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans : dotation des établissements recevant du public (salles de spectacles, gymnases, stades, salles municipales...) en poubelles de tri ;
- Valence Romans Agglo : lancement d'un projet de tri hors foyer pour les établissements intercommunaux et communaux, ainsi que réalisation d'un atelier de savoir-faire avec l'amicale du personnel.

Enfin, le SYTRAD, avec ses EPCI membres, accompagne également les acteurs associatifs du territoire, comme les associations UFC-Que Choisir, DYNAM'&CO et Le Cause Toujours.

ACTIONS MENÉES

AXE 1 (ACTION 5) : DÉVELOPPER LE RÔLE DES ENTREPRISES AU NIVEAU DE LA PRÉVENTION ET DU TRI DES DÉCHETS

En 2025, 4 162 nouvelles entreprises ont été créées dans la Drôme et 2 450 en Ardèche. Selon Bernard Cotte, directeur de la Banque de France dans la Drôme, la dynamique de création d'entreprises reste soutenue. Par ailleurs, selon Le Figaro Entreprises, 117 663 entreprises sont implantées dans la Drôme et 67 913 en Ardèche.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'associer les entreprises aux objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés. Accompagner les entreprises dans la sensibilisation de leurs employés permet également de toucher une part importante des habitants du territoire. Depuis 2020, l'accompagnement des entreprises est reconnu par le SYTRAD et ses EPCI membres comme un axe majeur de réduction des déchets.

Au cours de l'année 2025, trois grandes entreprises du territoire ont principalement été accompagnées :

- TRIGANO à Portes-lès-Valence ;
- COLAS à Valence ;
- Valrhona à Mercurol-Veaunes.

Afin de renforcer cet accompagnement, le SYTRAD a lancé, en juillet 2025, un Appel à Manifestation d'Intérêts à destination des entreprises, dénommé « AMI PROS VERTueux ».

Ce dispositif d'accompagnement, basé sur le volontariat des structures ciblées, consistait à :

- proposer une visite du centre de tri MÉTRIpolis de Portes-lès-Valence, avec possibilité de prise en charge d'un autocar pour les premières structures inscrites ;
- proposer une session d'escape game « Horizon Zéro », selon des modalités précises de jauge ;
- réaliser un diagnostic du système de gestion des déchets de la structure ;
- tenir un stand de sensibilisation à l'occasion d'un événement grand public organisé par la structure.

Cette action innovante se poursuivra jusqu'en juin 2026.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTIONS MAINTENUES

- Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel.
- Action 2 : Développer et accompagner le compostage domestique collectif.
- Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts.
- Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux.

ACTIONS MENÉES

AXE 2 (ACTIONS 1 & 2) : DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Au lendemain de l'année 2024, marquée par un fort développement du tri à la source des biodéchets et par une sensibilisation massive à la pratique du compostage, l'année 2025 se caractérise par un ralentissement, voire une perte de vitesse, dans la promotion du compostage. Ce phénomène se confirme d'autant plus que le SYTRAD n'a reçu aucune commande groupée de composteurs au cours de l'année 2025.

Cependant, poursuivant l'objectif de sortir tous les biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères, le SYTRAD a mené plusieurs actions au cours de l'année 2025, parmi lesquelles :

- l'impression et la diffusion du nouveau guide du compostage afin de le rendre plus accessible à tous les publics ;
- le lancement, sur les réseaux sociaux, du jeu-concours « Tous au compost 2025 », dans le but d'inciter de manière ludique au tri à la source des biodéchets ;
- la gestion, le suivi et l'administration du logiciel Logiprox afin de le rendre pleinement opérationnel et d'obtenir des données de meilleure qualité ;
- l'organisation des sessions de formation Guide-composteur des 13, 14 et 17 octobre afin de renforcer les compétences des agents du SYTRAD et des collectivités membres.

Par ailleurs, le tri à la source des biodéchets par le biais du compostage domestique individuel et collectif demeure l'action la plus développée au sein des EPCI membres du SYTRAD. Cela se traduit par la mise en œuvre des actions suivantes :

- la mise à disposition et/ou la vente de composteurs individuels (2 125 unités) ;
- l'ouverture et l'inauguration de plusieurs placettes de compostage partagé (40 unités) ;
- l'installation de plusieurs composteurs grutables (15 unités) ;
- la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation en porte-à-porte (30 opérations) ;
- l'organisation de sessions d'initiation, de formation et d'animation ;
- la distribution de bioseaux lors de plusieurs événements (1 300 unités) ;
- l'organisation d'opérations de caractérisation des biodéchets et de mise à disposition de broyat ;
- la dotation en composteurs de plusieurs campings ;
- la poursuite du projet Bokaworm.

Poursuivant l'objectif de « zéro biodéchet » dans les ordures ménagères résiduelles, les actions susmentionnées seront reconduites au cours de l'année 2026.

Nous pouvons estimer le taux d'évitement des biodéchets à : environ 500 Tonnes de biodéchets évités en 2025 (calcul basé sur référentiel ADEME SINOE).



ACTIONS MENÉES

AXE 2 (ACTION 3) : PROMOUVOIR LE BROYAGE/PAILLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le broyage et le paillage sont reconnus comme des pratiques contribuant efficacement à la réduction des déchets verts produits par les habitants, les services publics et les entreprises privées. Ces déchets verts sont généralement déposés en déchèterie. Cependant, une partie d'entre eux se retrouve encore dans les poubelles d'ordures ménagères ou abandonnée sous forme de dépôts sauvages.

Ces deux pratiques constituent donc des solutions accessibles pour une gestion raisonnée et durable des déchets verts. Le broyage permet de produire de la matière sèche issue des végétaux, communément appelée « broyat ». Celui-ci est ensuite mélangé aux restes alimentaires (épluchures, restes de repas...) afin de produire du compost. Le paillage, quant à lui, est une technique agricole utilisée pour limiter l'impact des intempéries sur les cultures. Il est également utilisé en élevage afin d'améliorer le confort des animaux.

Pour toutes ces raisons, plusieurs EPCI membres du SYTRAD mettent en place des actions visant à promouvoir le broyage et le paillage des déchets verts :

- le prêt de broyeurs aux communes et/ou aux particuliers ;
- la conclusion et le renouvellement de partenariats avec les chambres d'agriculture afin de garantir des débouchés aux déchets verts issus des déchèteries ;
- la réalisation d'ateliers de jardinage zéro déchet.

Cette action sera pérennisée et déployée dans les déchèteries à l'occasion d'événements tels que la quinzaine « Tous au compost » et la fête du « Sol vivant ».



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS MAINTENUES

- Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag.
- Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.
- Action 3 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.
- Action 4 : Mobiliser les habitants au travers d'actions de sensibilisation et de communication.

ACTIONS MENÉES

AXE 3 (ACTION 4) : MOBILISER LES HABITANTS AU TRAVERS D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Accompagner les habitants vers de nouvelles pratiques en matière de consommation et de gestion des déchets, c'est leur donner les moyens d'agir en faveur de la réduction des déchets et de l'amélioration du tri. Dans cet objectif, et afin de maîtriser les tonnages de déchets produits, le SYTRAD et ses EPCI membres ont mené, au cours de l'année 2025, plusieurs actions de sensibilisation et de communication.

Concernant les animations et les actions de sensibilisation, le SYTRAD réalise depuis plusieurs années des animations scolaires, met à disposition du matériel pédagogique, organise des sessions d'escape game, tient des stands lors de manifestations et propose des portes ouvertes au centre de tri MéTRIpolis de Portes-lès-Valence.

En matière de communication, il convient de distinguer les canaux classiques des réseaux sociaux.

Au titre des animations scolaires

Le SYTRAD propose des animations à toutes les classes du CE2 au CM2 des 350 communes du territoire, soit 980 classes. Chaque animation est composée de deux interventions réparties sur l'année scolaire, avec des activités à réaliser entre chaque séance avec l'enseignant dans le cadre d'un projet pédagogique de classe.

L'intervention n°1 est intitulée « Devenez un pro du tri » et l'intervention n°2 « Soyez éco-responsable ».

Pour les animations en classe, les animateurs du SYTRAD ont sensibilisé :

- 67 classes différentes, soit 134 interventions ;
- 1 482 élèves et 67 enseignants.

Pour les visites scolaires du centre de tri MéTRIpolis de Portes-lès-Valence

- 69 classes, soit 1 627 élèves et accompagnants, ont été accueillies.

Au niveau du prêt de matériel pédagogique

Des outils de sensibilisation sont gratuitement mis à disposition du grand public. En 2025, des organismes tels que les EPCI, les associations de quartier, les MJC ou encore les associations environnementales ont emprunté des outils de communication.

Ces outils sont disponibles en libre accès sur le site internet du SYTRAD, dans l'espace pédagogique dédié au prêt d'outils.

Concernant l'escape game « Horizon Zéro » en milieu scolaire

Les animateurs sont intervenus dans 39 classes et ont sensibilisé 794 élèves. L'objectif de cette animation est de donner envie de s'engager sur la thématique des déchets, d'expliquer pourquoi il est nécessaire de trier et de réduire ses déchets, tout en proposant une approche ludique, attractive et adaptée.

Par ailleurs, le SYTRAD organise également des visites et des sessions d'escape game à destination d'un public extrascolaire. Programmées tout au long de l'année, ces interventions s'adressent principalement aux publics relais tels que les élu(e)s, les volontaires d'Unis-Cité, les ressourceries, les associations ou encore les animateurs de structures (MJC, MPT).

En 2025, cette action a permis :

- l'organisation de 5 visites des UVEOR d'Étoile-sur-Rhône et de Saint-Barthélemy-de-Vals, avec la sensibilisation de 70 personnes ;
- la réalisation de 55 visites du centre de tri MéTRIpolis de Portes-lès-Valence, permettant de sensibiliser 1 203 personnes ;
- la participation de 192 personnes issues de 11 entreprises différentes à l'escape game « Horizon Zéro ».

ACTIONS MENÉES

SUITE

AXE 3 (ACTION 4) : MOBILISER LES HABITANTS AU TRAVERS D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Les portes ouvertes ont, quant à elles, totalisé 10 visites sur les 12 initialement prévues, avec un total de 279 visiteurs.

Enfin, sur le site internet et les réseaux sociaux, les chiffres sont les suivants :

- Près de 4600 abonnés sur les réseaux sociaux
- 34 000 visiteurs en 2025 sur sytrad.fr
- 1 100 000 vues ou impressions

Par ailleurs, plus de 50 demandes par mail, issues du site internet, ont été traitées : particuliers ou professionnels souhaitant obtenir de la documentation, organiser des visites de sites, emprunter du matériel pédagogique ou poser diverses questions.

En somme, 6 461 personnes ont été sensibilisées au cours de l'année 2025. Ce chiffre peut toutefois être sous-estimé, puisque certains EPCI ont réalisé eux-mêmes des actions de sensibilisation sans la présence du SYTRAD, et dont les données n'ont pas pu être recueillies.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO CONSOMMATION

ACTIONS MAINTENUES

- Action 1 : Promouvoir les couches lavables.
- Action 2 : Promouvoir l'utilisation des serviettes de tables & lingettes lavables.
- Action 3 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB » et mise en place de l'expérimentation « OUI PUB » sur 3 EPCI
- Action 4 : Développer les opérations « foyers témoins ».
- Action 5 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages.
- Action 6 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants.

ACTIONS MENÉES

AXE 4 (ACTION 3) : RELANCER, PÉRENNISER ET RENFORCER LES CAMPAGNES « STOP PUB » ET MISE EN PLACE DE L'EXPÉRIMENTATION « OUI PUB » SUR 3 EPCI

Depuis septembre 2022, l'expérimentation « OUI PUB » vise à réduire les déchets papier, notamment les imprimés publicitaires sans adresse précise (IPSA). Cette expérimentation nationale concerne 14 EPCI (la Communauté Leff Armor, le SMICVAL Libournais, la Ville de Bordeaux, l'Agglomération d'Agen, le SICTOBA, le SYVADEC, UNIVALOM, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, le SYTRAD, Grenoble Alpes Métropole, Troyes Champagne Métropole, la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Sartrouville et la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral).

Elle consiste en l'analyse de plusieurs indicateurs permettant de mesurer l'impact des imprimés publicitaires sur le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Plusieurs études ont été menées entre septembre 2022 et avril 2025 par des cabinets indépendants, l'ADEME et les collectivités participantes, afin d'alimenter les sept indicateurs majeurs de cette expérimentation.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée par la mise à disposition des résultats du dernier comptage des stickers apposés sur les boîtes aux lettres. Sur notre territoire, les résultats sont les suivants :

- SYTRAD : 15,34 %
- Valence Romans Agglo : 18,67 %
- Communauté de communes du Royans Vercors : 17,19 %
- Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans : 4,75 %
- SICTOMSED : 31,75 %

Les 5 comptages de stickers réalisés sur notre territoire présentent un taux moyen constant, voire en légère progression, ce qui atteste de l'adoption réelle du dispositif par les habitants. Par ailleurs, les caractérisations des IPSA dans les JRM (journaux, revues, magazines) montrent une baisse du tonnage des déchets papier sur les territoires engagés dans l'expérimentation par rapport aux territoires non engagés, oscillant autour de 30 %.

Ce constat est globalement similaire dans la majorité des territoires participants.

Cependant, alors que nous attendions une extension du dispositif à l'ensemble du territoire ou son maintien dans les territoires engagés, un courrier émanant du Commissariat général au développement durable nous informe de la fin imminente du dispositif.

Cette décision, contraire aux tendances observées, repose sur les éléments suivants :

- La non-représentativité statistique des territoires engagés par rapport au territoire national ;
- La baisse des tonnages de papier collecté, observée à la fois dans les territoires pilotes et dans les territoires non concernés par l'expérimentation ;
- L'évolution des pratiques des consommateurs vers les supports numériques, avec des impacts environnementaux spécifiques ;
- La part importante d'indécis au sein des territoires pilotes quant à l'efficacité du dispositif, traduisant un besoin de communication renforcé ;
- La situation économique difficile des acteurs de la production et de la distribution des IPSA sur l'ensemble du territoire national ;
- La stratégie de diversification des modes de communication et le développement des outils numériques par les principaux émetteurs d'IPSA ;
- Un contexte général de diminution du recours au format papier (publicité et presse).



ACTIONS MENÉES

SUITE

AXE 4 (ACTION 3) : RELANCER, PÉRENNISER ET RENFORCER LES CAMPAGNES « STOP PUB » ET MISE EN PLACE DE L'EXPÉRIMENTATION « OUI PUB » SUR 3 EPCI

En réponse à cette situation et à l'instar des treize autres territoires, la présidence du SYTRAD et les élu(e)s des EPCI engagés ont organisé une conférence de presse afin de faire connaître publiquement leur position et ont adressé une correspondance officielle au Ministère.

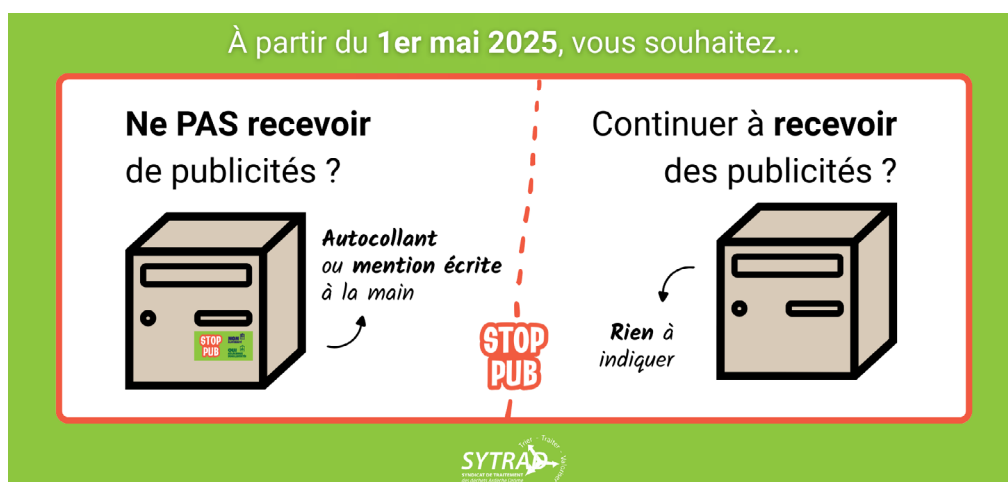
La réponse du SYTRAD s'articulait autour des points suivants :

- Une fin brutale du dispositif, marquée par un désengagement de l'État sans outil d'accompagnement, sans concertation et sans explication solide, ainsi qu'une absence de relais national engagé ;
- L'absence de proposition législative à la suite de la transmission du rapport d'expérimentation au Parlement ;
- La demande de maintien à titre volontaire de l'expérimentation pour les collectivités qui en feraient la demande ;
- L'association des collectivités à la gestion de la transition de la filière publicitaire par le Gouvernement.

Par ailleurs, afin d'accompagner ce changement de situation, le SYTRAD a mis en place, à partir du 2 mai, une grande campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation ayant pour thème central : « La fin du Oui Pub dans les territoires engagés et le retour du Stop Pub sur l'ensemble du territoire du Syndicat ». Plusieurs articles de presse, vidéos sur les réseaux sociaux, publications sur le site internet et interviews télévisées ont alimenté cette campagne.

À la suite du courrier de la présidence et des élu(e)s du SYTRAD, Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a répondu par courrier en date du 15 septembre 2025. Elle y réaffirme la fin du dispositif « Oui Pub » et enjoint ses services (le Commissariat général au développement durable et la Direction générale de la prévention des risques) à organiser une réunion technique d'information et de concertation afin d'émettre des propositions sur le renforcement du « Stop Pub » et de partager des données et bonnes pratiques de prévention sur la chaîne de valeur du papier.

Enfin, les EPCI membres précédemment engagés dans l'expérimentation ont repris la distribution des autocollants « Stop Pub » via leurs communes. Les EPCI non engagés continuent, quant à eux, de mettre à disposition des habitants ces autocollants.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTIONS MAINTENUES

- Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi.
- Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi.
- Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation.

ACTIONS MENÉES

AXE 5 (ACTION 2) : ACCOMPAGNER ET VALORISER LES ACTEURS DU RÉEMPLOI

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe, en son article 3, l'objectif de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à l'horizon 2030, par rapport à 2010. Le réemploi, la réparation et la réutilisation constituent des leviers efficaces pour atteindre cet objectif.

Afin de renforcer la visibilité des acteurs du réemploi, le SYTRAD a mené plusieurs actions :

- Poursuite de l'entretien, de l'enrichissement et de la mise à disposition de l'annuaire des 3R ;
- Amélioration de la structuration des rubriques « Ils agissent » et « On les accompagne » ;
- Valorisation mensuelle de « portraits d'acteurs » sur les réseaux sociaux ;
- Lancement de cinq Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) ;
- Renouvellement de l'appel à projets « Coup de pouce réduction des déchets ménagers ».

Dans cette dynamique, la quasi-totalité des EPCI membres ont renouvelé leurs conventions de partenariat avec les ressourceries et recycleries du territoire. Cela concerne notamment :

- Valence Romans Agglo avec l'association « À pincés et à vélo », la ressourcerie « Nouvelle R », la matériauthèque Valence Atelier Libre... ;
- La Communauté de communes Rhône Crussol avec « L'Or des bennes », « YAPLUKA », « Art Déchet »... ;
- La Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche avec « Trimaran » et « Nouvelle R ».

Enfin, les collectivités territoriales continuent d'accompagner les associations engagées dans la réparation et de participer aux Journées nationales de la réparation (JNR), notamment :

- Fabrico Valence, MJC Centre social Portes-lès-Valence, Conforama Valence, Mondial Tissus Valence, Incubateur RMO Romans, BUT Romans (Valence Romans Agglo) ;
- Tiers-lieu Tracols, Bruit du Plac'Art, Repair Café Chapelle (Communauté de communes Royans Vercors) ;
- Recyclerie Trimaran de Privas (Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche) ;
- RepairCafé de Guilhaud-Granges (Communauté de communes Rhône Crussol) ;
- L'Or des bennes de Crest, La Chignole de Crest (Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans) ;
- L'Avant-Poste (Communauté de communes du Pays du Diois).

HOP Hubs d'Observation
Programme **MAKE.ORG FOUNDATION**

Journées Nationales de la Réparation

18 octobre
de 9h à 13h

LE RÉPARE-CAFÉ RHÔNE CRUSSOL #3

BRICOVELEC
ÉLECTROMÉNAGER, APPAREIL ÉLECTRONIQUE,
INFORMATIQUE
REVV Roullons en Ville à Vélo
RÉPARATION VÉLOS
SERVICE AUX MÉTIERS DE BOUCHES (SMB)
AFFUTEUR RÉMOULEUR D'OUTILS TRANCHANTS

TREMPIN HORIZON
ÉLECTROMÉNAGERS
YAPLUKA
COUTURE / PETITS ÉLECTROMÉNAGERS

ACTIONS MENÉES

LA SERD 2025 SUR NOTRE TERRITOIRE



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour :

- réduire la quantité de déchets générés ;
- encourager des pratiques de consommation responsable.

La SERD est organisée chaque année, lors de la dernière semaine de novembre. Elle rassemble et mobilise une multitude d'acteurs : collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations et particuliers. Pour les participants, c'est une occasion unique de découvrir et de partager des solutions efficaces pour réduire et mieux gérer les déchets.

Thème : Donnons une seconde vie à nos déchets d'équipements électriques et électroniques

Cette SERD invite le grand public à mieux connaître les D3E, ces objets du quotidien qui finissent, à tort, dans nos poubelles. Elle promeut les bons réflexes pour entretenir, réparer, réemployer ou recycler les équipements électriques et électroniques.

Dates : du 22 au 30 novembre 2025

Au niveau du SYTRAD, quatre actions principales ont été retenues :

- La création d'un Circuit des 3R (Réparation, Réutilisation et Réemploi) ;
- La promotion de l'annuaire des 3R ;
- La présence du SYTRAD pour proposer des ateliers et sensibiliser les habitants ;
- La participation effective des EPCI.

Ces actions, matérialisées par une vingtaine d'acteurs inscrits à l'annuaire et plus d'une dizaine de stands de sensibilisation, ont permis de sensibiliser environ 300 personnes. La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a été marquée par une forte mobilisation des acteurs associatifs du territoire : Trimaran de Privas, la Rép'ardéchoise de Chomérac, le Centre social de Tournon, le Bricolab d'Annonay, l'Or des bennes de Crest, A Pincés à Vélo de Romans, le RESE de Châteauneuf-sur-Isère, le Bruit du Plac'Art de Saint-Laurent-en-Royans, Station V de Saint-Vallier, la matériauthèque Bis Usus de Die, la Fab Unit d'Eurre, les Trésors du fond de la benne du Cheylard, Le Lieu Commun de Beaufort-sur-Gervanne et Valence Atelier Libre de Montmeyran.

ACTIONS MENÉES

SUITE

LA SERD 2025 SUR NOTRE TERRITOIRE

Cette forte mobilisation s'explique par l'innovation du lancement, en 2025, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt SERD VERTueux. Cette action a consisté à accorder une aide financière sous forme de bons de réduction pour les usagers ayant recours à des réparateurs pendant la SERD, ou sous forme d'indemnités pour les structures proposant des visites guidées, des ateliers découvertes et des portes ouvertes.

S'en est suivie une mobilisation des EPCI membres avec les actions suivantes :

- Arche Agglo : salle des fêtes de Chavannes, distribution de compost (samedi 22 novembre de 10 h à 11 h 30) / place de la mairie de Margès, journée de broyage des végétaux (mercredi 26 novembre de 9 h à 17 h) / mairie de Pailharès, initiation au compostage et vente de composteurs (vendredi 28 novembre de 17 h 30 à 18 h 30) / café du facteur, salle Charles Robert, atelier cuisine zéro déchet (samedi 29 novembre de 9 h 15 à 12 h 30) / parc Rolland à Saint-Barthélemy-le-Plain, journée de broyage des végétaux (samedi 29 novembre de 9 h à 17 h).
- Valence Romans Agglo : distribution de composteurs en déchèteries (samedi 22 novembre de 8 h à 17 h à Romans-sur-Isère, Montvendre, Portes-lès-Valence) / collecte de D3E en déchèteries (lundi 24 novembre de 9 h 30 à 12 h à Beaumont-lès-Valence, vendredi 28 novembre de 9 h à 12 h à Mours-Saint-Eusèbe) / Repair'café sur inscription (mercredi 26 novembre de 15 h à 18 h à Fabrico Valence, jeudi 27 novembre de 17 h à 20 h à Chabeuil).
- CC Crestois Pays de Saillans, cœur de Drôme : sensibilisation au cinéma-Comédie, salle des fêtes d'Aouste-sur-Sye, dimanche 30 novembre de 17 h à 20 h.
- CAPCA : conférence de presse de lancement de la campagne « Cap Z'héro déchet d'emballage alimentaire », salle municipale du marché de La Voulte-sur-Rhône, vendredi 28 novembre de 9 h à 12 h.

Toutes ces actions ont été accompagnées par une grande campagne de communication dans la presse écrite des collectivités, sur les ondes des radios associatives de proximité, sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux.



AUTRES ACTIONS

LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION

« LES 5 AMI'S DU SYTRAD POUR LA RÉDUCTION ET LE TRI DES DÉCHETS »

Pour accompagner et encourager les acteurs locaux engagés dans des démarches environnementales vertueuses, le SYTRAD et ses EPCI membres ont décidé de faire de la réduction et du tri des déchets une norme sociale. Il a ainsi été proposé de valoriser les acteurs éco-exemplaires afin de mobiliser les acteurs hésitants, voire réfractaires.

5 Appels à Manifestation d'Intérêt ont été lancés à destination des publics suivants :

- Les acteurs de la restauration (AMI Restos VERTueux) ;
- Les acteurs associatifs sportifs (AMI Sports VERTueux) ;
- Les acteurs associatifs culturels, gastronomiques, musicaux et touristiques (AMI Événements VERTueux) ;
- Les acteurs professionnels privés et des administrations publiques (AMI Pros VERTueux) ;
- Les acteurs intéressés par la SERD 2025 (AMI SERD VERTueux).

L'objectif est d'identifier ces acteurs et de s'assurer des bonnes pratiques mises en œuvre, afin de leur proposer un accompagnement : diagnostic de gestion des déchets, formation, visite des équipements, escape game, sensibilisation des agents, élus et employés, etc.

En contrepartie, ces acteurs se sont engagés, via une charte, à autoriser le SYTRAD à réaliser des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur leurs pratiques vertueuses.

Lancé le 18 juillet 2025, avec plusieurs reports, l'appel à candidatures s'est clôturé le 18 octobre avec vingt-deux candidatures enregistrées. Par décision du Bureau syndical du 5 novembre 2025, les 18 lauréats ont été retenus et bénéficieront d'un accompagnement de décembre 2025 à juin 2026.



AUTRES ACTIONS

SUITE

LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION

« LES 5 AMI'S DU SYTRAD POUR LA RÉDUCTION ET LE TRI DES DÉCHETS »

Lauréats :

- AMI Événements vertueux : J'peux pas j'ai montgolfière (Annonay), Asso Le Cause Toujours (Valence), ERVA (Anneyron), Les Petites Cantines (Romans), MJC Les Fripouilles (Plats), MJC Saint-Donat Pays de l'Herbasse, MJC Couleurs des Liens (Privas), Trimaran (Privas), collectif Fête de la récup (Crest-Livron), Le Lieu Commun (vallée de la Gervanne et de la Sye), UNSS 07 (Privas).
- Actions : organisation d'événements éco-exemplaires.
- AMI Pros vertueux : Colas (Portes-lès-Valence), Lycée professionnel d'Anglas (Annonay), Locaverre (Chabeuil), écoles de Coux. Actions : amélioration de la gestion des déchets et sensibilisation du personnel et des élèves.
- AMI Sports vertueux : AS Cornas, FC Saint-Jean-de-Muzols, US Davézieux, UNSS 07 (Privas), CS Annonay Rugby. Actions : réduction des déchets lors des événements sportifs et sensibilisation au tri.
- AMI SERD 2025 : collectif Fête de la récup, Trimaran (Privas et Ollières-sur-Eyrieux), Cap Z'héro, Bricolab De Mains en Mains, MJC Couleurs des Liens (Privas). Actions : portes ouvertes, ateliers découvertes, repair cafés, diagnostics-réparation et sensibilisation.
- Aucune candidature n'a été enregistrée pour les acteurs de la restauration.

2 projets ont reçu une aide financière dans le cadre de la SERD 2025 : 2 000 € HT chacun :

- La Fête de la récup 2025 (collectif associatif : L'Or des bennes, La Chignole, 8 FabLab, La Fab Unit, Colembolles, Compost et Territoires, Zéro Déchet de Crest, La Ferme à Cycles) ;
- Le projet d'emballages alimentaires réutilisables avec consigne « Cap Z'héro », porté par la CAPCA, la CMA et un tissu associatif.

Au vu des résultats positifs de cette action, elle sera reconduite au second semestre 2026.

AUTRES ACTIONS

LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE

Département de la Drôme

Dans le cadre de l'action du PLPDMA 2020-2025 visant l'accompagnement à l'éco-exemplarité des collectivités, le SYTRAD a conclu un partenariat avec le Département de la Drôme. Cette action vise, entre autres, la réduction des déchets ménagers assimilés dans les établissements recevant du public (ERP), la sensibilisation des agents et la mobilisation des élu(e)s.

Acteur majeur des transitions, le Département de la Drôme a mis en place un plan de sobriété dont l'un des objectifs est de réduire et mieux gérer les déchets. Plusieurs initiatives existent déjà (containers pour papier et carton, composteurs, recyclage du matériel informatique usagé). Pour aller plus loin, la collectivité s'est engagée le 6 mars 2025 avec le Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD). Une convention de partenariat a été signée par la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON, et la Présidente du SYTRAD, Geneviève GIRARD.

Grâce à cette convention, le Département sera accompagné dans la réalisation d'un état des lieux de certains sites, la mise en place d'actions de sensibilisation et de bonnes pratiques. L'appui du SYTRAD sera également mobilisé pour la mise en place du tri dans les nouveaux sites départementaux, notamment la future Maison départementale des solidarités et de l'autonomie.



Département de l'Ardèche

Le 20 octobre 2025, à l'occasion du Forum des maires et des élu(e)s locaux de l'Ardèche, le SYTRAD a conclu avec le Département de l'Ardèche un partenariat portant sur la promotion de la réduction et du tri des déchets auprès des élu(e)s, des agents et au sein des structures relevant de la collectivité.



Madame Geneviève GIRARD, Présidente du SYTRAD, et Monsieur Olivier AMRANE, Président du Conseil départemental de l'Ardèche, ont procédé à la signature officielle de la convention de partenariat. Cet engagement vient renforcer les différentes actions déjà menées par le Département de l'Ardèche, notamment les journées PAEC de sensibilisation des agents aux thématiques du développement durable, la mise en place de conteneurs de tri et les formations des agents sur le tri des déchets.

AUTRES ACTIONS

LE RENOUVELLEMENT DE L'APPEL À PROJETS SYTRAD : RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Après une première édition qui a été un franc succès, avec vingt et une (21) candidatures enregistrées pour sept (7) lauréats retenus, le SYTRAD, avec ses collectivités membres, lance à nouveau l'appel à projets « Coup de pouce – réduction des déchets ménagers ».

Cette action, réitérée dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, a pour objectif d'inciter et d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets de réduction des déchets ménagers. Les porteurs de projets éligibles sont les associations et les autres structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Pour pouvoir répondre à l'appel à projets (AAP), les structures doivent être basées sur le territoire de l'un des douze (12) EPCI membres du SYTRAD, et le projet devra obligatoirement s'y déployer.

Les dépenses éligibles s'intègrent dans le cadre suivant :

- Dépenses liées à la mise en œuvre du projet : achat de prestations diverses, frais de communication, de formation ou d'animation par des intervenants extérieurs, location de matériel ou de locaux ;
- Dépenses d'investissement : installations, équipements, matériels, y compris les achats d'occasion.
- Ne sont pas éligibles :
 - Les frais de fonctionnement des bénéficiaires. L'aide est attribuée à un projet défini et ne s'applique pas aux frais de fonctionnement usuels. Par ailleurs, toute dépense effectuée antérieurement à la signature de la décision de financement ne pourra être considérée comme éligible.
- Liste des lauréats de l'AAP SYTRAD – réduction des déchets 2024-2025
- L'association Consommation Logement et Cadre de Vie de la Drôme-Ardèche (CLCV)
- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif STILOOP de Granges-lès-Beaumont
- L'association En Roots Vers Anneyron avec son festival (ERVA Festival)
- Le Centre social La Paz de Saint-Jean-en-Royans
- La Canopée MJC – Centre social de Portes-lès-Valence
- L'association De Main en Mains Bricolab d'Annonay
- L'Union nationale du sport scolaire de Privas (UNSS Privas)



ACTIONS MENÉES

LA FIN DE L'EXPÉRIMENTATION « OUI PUB »

L'année 2025 a également été marquée par la fin, contre toute attente, de l'expérimentation « Oui Pub ». Depuis le 2 mai 2025, l'ensemble du territoire national est de nouveau soumis au dispositif « Stop Pub ». Pour accompagner les territoires concernés par ce retour soudain, le SYTRAD a mis en œuvre plusieurs actions de communication et de sensibilisation.



ACTIONS MENÉES

MODECOM 2025

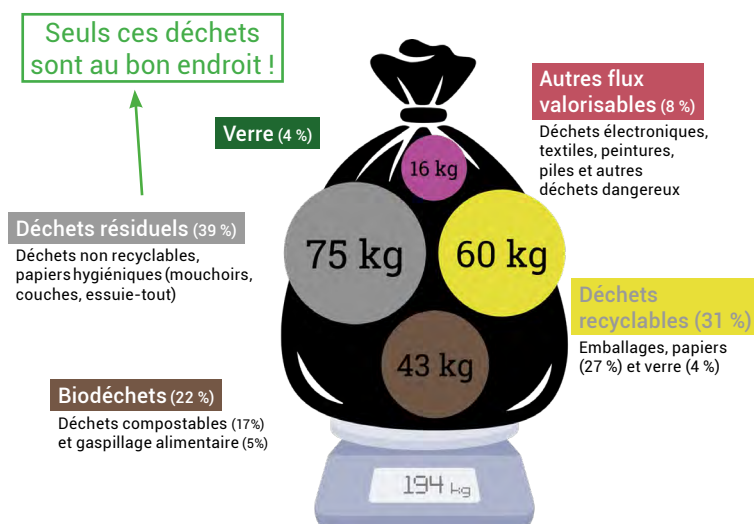
Le MODECOM est une méthode de caractérisation des déchets ménagers développée par l'ADEME depuis 1993. Elle permet de connaître la composition des déchets ménagers et assimilés. Pour les territoires du SYTRAD, cette action est réalisée en moyenne tous les trois ans. Les deux précédents MODECOM datent de 2022 et de 2019.

Les résultats de cette action attestent une baisse de vingt (20) kilogrammes des déchets ménagers et assimilés en 2025 par rapport à 2022. Cette baisse de 9,34 % ne peut pas être attribuée uniquement aux actions de prévention des déchets. Elle peut également résulter de plusieurs facteurs, à savoir :

- L'aménagement du système de collecte avec la réduction du nombre de tournées et l'installation de points d'apport volontaire en lieu et place de la collecte en porte-à-porte ;
- L'inflation constante des produits alimentaires de base.

Par ailleurs, cent-dix-neuf (119) kilogrammes de déchets valorisables se retrouvent encore dans les ordures ménagères résiduelles (OMr). Des efforts restent donc nécessaires pour réduire les déchets ménagers et assimilés et renforcer les pratiques de tri.

Composition de la poubelle d'OMr du SYTRAD* (en kg/hab/an)



*Caractérisation MODECOM réalisée sur le territoire du SYTRAD en décembre 2025.



PERSPECTIVES 2026

- ◇ Soutenir et valoriser les initiatives vertueuses ainsi que leurs acteurs.
- ◇ Réaliser une évaluation des résultats des six années du PLPDMA 2020-2025 et proposer un PLPDMA 2027-2032.
- ◇ Poursuivre la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors d'événements et de grandes rencontres sur l'ensemble du territoire.

L'année 2025 marque l'aboutissement du PLPDMA 2020-2025 porté par le SYTRAD et ses EPCI membres.

Cette dernière année de déploiement a permis de confirmer la dynamique territoriale engagée autour de la réduction des déchets, du développement du tri, de l'accompagnement des acteurs locaux et de la sensibilisation des habitants.

Les nombreuses actions mises en œuvre au cours de cette période témoignent d'une forte mobilisation des collectivités, des associations, des entreprises et des habitants du territoire.

Les résultats observés, bien qu'encore perfectibles, traduisent une progression réelle des pratiques de prévention et de tri.

L'année 2026 devra permettre d'évaluer plus précisément les impacts des actions menées, de consolider les partenariats existants et de préparer la future stratégie territoriale de prévention des déchets à travers le prochain PLPDMA 2027-2032.

Les perspectives à venir devront notamment poursuivre plusieurs objectifs majeurs :

- renforcer les actions de sensibilisation ;
- faire de la réduction des déchets une norme sociale durable ;
- développer davantage le réemploi et la réparation ;
- accompagner les collectivités et les acteurs économiques dans leurs démarches éco-exemplaires ;
- continuer à améliorer la qualité du tri et à réduire les ordures ménagères résiduelles.

Le SYTRAD et ses EPCI membres poursuivront ainsi leur engagement collectif au service de la transition écologique du territoire.

Plus de détails sur www.sytrad.fr
Rubrique « Réduction des déchets »



D'ARDECHE EN HERMITAGE

